

- Le leader du gouvernement des T.N.-O. rencontre le ministre de la Défense nationale pour discuter des préoccupations suscitées par la militarisation du Nord et les vols à basse altitude.
- 18 octobre 1989 - Le gouvernement des T.N.-O. manifeste officiellement son opposition aux vols à basse altitude et accepte de financer un recours en justice. Une politique sur la militarisation des T.N.-O. sera établie.
- 19 octobre 1989 - Réunie à Yellowknife, l'Assemblée des premières nations adopte une motion appuyant Snowdrift et la Nation dénée dans la contestation judiciaire des vols à basse altitude.
- Le leader du gouvernement des T.N.-O. saisit l'Assemblée législative d'une lettre du ministre de la Défense nationale indiquant que l'utilisation de l'IR-920 n'augmentera pas et qu'aucun nouveau corridor de vols à basse altitude ne sera établi aux T.N.-O.
- 20 octobre 1989 - La Nation dénée diffuse un communiqué au sujet de l'appui reçu du gouvernement des T.N.-O. pour la contestation judiciaire des vols à basse altitude.
- 28 octobre 1989 - Le conseil déné Lutsel K'e (Snowdrift, T.N.-O.) adopte une résolution réclamant des audiences publiques sur les vols à basse altitude et intentant une action contre le MDN pour empêcher les vols.